



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV. 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

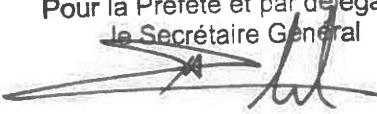
ARRÊTE:

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président <i>Suppléant éventuel</i>
ADAMSWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur Sébastien JACQUIN <i>Monsieur Eric BAUER</i>	Madame Peggy BACH-THOMANN <i>Madame Kathia HUBER</i>	Madame Audrey HITZ <i>Madame Jessica KRESS</i>
ALBÉ	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Emilie BERTRAND	Monsieur Dominique HERRMANN	Monsieur Christian RIOTTE
ALTECKENDORF	Saverne	Strasbourg	Monsieur Nicolas SPEICH <i>Monsieur Toni MATHIS</i>	Monsieur Armand ROOS	Monsieur André HAMMANN
ALTENHEIM	Saverne	Saverne	Monsieur Marc DEAL <i>Monsieur Daniel KNOBLOCH</i>	Madame Chantal TELLIER	Madame Marie-Anne DOSSMANN
ALTWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur François METZGER <i>Madame Marie-Claude FALENTIN HOCH</i>	Madame Florence LORANG <i>Monsieur Giuseppe EMANUELE</i>	Madame Sharon WEISE <i>Monsieur Francis GREIB</i>
ARTOLSHEIM	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Gaël WALTERSBERGER <i>Madame Joëlle DOLT</i>	Madame Pia BUCHER <i>Monsieur David THIVET</i>	Monsieur René HEINRICH <i>Monsieur Louis JEHL</i>
ASCHBACH	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Catherine TIMMEL	Monsieur Gérard MOTZ	Madame Jacqueline BALL
ASSWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur Stéphane MOSER <i>Monsieur Martial WAGNER</i>	Madame Sylvia GAUPP née BENEDEUM <i>Monsieur Jean-Paul KRIEGER</i>	Monsieur Emile EULERT <i>Madame Astrid LEHMANN</i>
AVOLSHEIM	Molsheim	Saverne	Madame Valérie VAUTRIN <i>Madame Françoise HAUSS</i>	Monsieur Willy VIOLA <i>Madame Isabelle WAGNER</i>	Madame Sylvie MUNCH
BAERENDORF	Saverne	Saverne	Monsieur Jean-Marc MASSERAN	Madame Nathalie HERNANDEZ	Monsieur Patrick BACHMANN
BALBRONN	Molsheim	Saverne	Madame Mélanie FARNER <i>Madame Stéphanie CHRISTMANN</i>	Monsieur Ernest SCHIMBERLÉ <i>Monsieur Charles MUTZIG</i>	Madame Éléonore SCHUTZ <i>Monsieur André FALCK</i>
BAREMBACH	Molsheim	Saverne	Monsieur Marc HOERNELE <i>Madame Blandine HIEGEL</i>	Madame Bernadette MACHET	Monsieur Jean-Claude CASNER
BASSEMBERG	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Jérôme MAIER <i>Monsieur Marc FELTEN</i>	Monsieur Christian LEIBEL	Madame Laurence BOHN
BATZENDORF	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL <i>Madame Tania LAZARUS</i>	Madame Béatrice STEINER	Madame Marie SENN
BEINHEIM	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Martine VERDIER	Madame Éliane SCHMITT	Monsieur Jean-Claude SEYLLER
BELLEFOSSE	Molsheim	Saverne	Madame Sabrina ROCHEL <i>Madame Nadine DA COSTA</i>	Monsieur Justin SCHNEIDER <i>Madame Aurélie GOSJIN</i>	Madame Pascale HAUSCHKA <i>Madame Véronique WEILBACHER</i>